COURS

Conjugaison : l'impératif présent et le conditionnel présent

5e

Programme en vigueur : BO 2026 Hebdo 10 — MENE2602912A
Relue le 14 novembre 2026

> *Viens !* donne un ordre. *Viendrais-tu ?* le demande poliment. Entre les deux, un changement de **mode** : l'impératif commande, le conditionnel envisage, adoucit, imagine. Deux outils indispensables pour écrire un dialogue juste.

1 L'impératif présent

DÉFINITION

Mode de l'ordre, du conseil, de l'interdiction. Il n'a que **trois personnes** — 2e du singulier, 1re et 2e du pluriel — et **pas de sujet exprimé** : *Ferme la porte. Partons. Écoutez.*

RÈGLE

À la 2e personne du singulier, les verbes en **-er** (et *aller*, *offrir*, *ouvrir*, *cueillir*…) **ne prennent pas de *s*** : *chante, va, ouvre*. Les autres verbes gardent le *s* : *finis, prends, fais*.

Le *s* revient devant *en* et *y*, pour faciliter la prononciation : *Manges-en. Vas-y.* Il se lie alors à la voyelle qui suit.

PIÈGE

Écrire « Mange ta soupe et vas te laver ». — *Aller* suit la règle des verbes en *-er* : *va*, sans *s*. Le *s* n'apparaît que dans *vas-y*.

Le réflexe : Verbe en -er ou *aller* à l'impératif : pas de *s*, sauf devant *en* ou *y*.

Quatre verbes ont un impératif irrégulier, emprunté au subjonctif : *être* (*sois, soyons, soyez*), *avoir* (*aie, ayons, ayez*), *savoir* (*sache, sachons, sachez*), *vouloir* (*veuille, veuillez*).

2 Le conditionnel présent

RÈGLE

Le conditionnel présent se forme sur le **radical du futur** — souvent l'infinitif — auquel on ajoute les **terminaisons de l'imparfait** : *-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient*. *Je chanter-ais, nous finir-ions, ils pourr-aient.*

PROPRIÉTÉ

Le conditionnel exprime : une action **soumise à une condition** (*Si j'avais le temps, je viendrais*) ; une **demande polie** (*Pourriez-vous m'aider ?*) ; un **souhait** (*J'aimerais voyager*) ; une **information non confirmée** (*Le voleur serait en fuite*) ; un **futur dans le passé** (*Il disait qu'il viendrait*).

EXEMPLE

Complète : « Si tu (partir) plus tôt, tu (arriver) à l'heure. »

1. Après *si* : jamais de conditionnel, mais l'imparfait — *si tu partais*.
2. Dans la proposition principale, la conséquence imaginée : conditionnel — *tu arriverais*.

Si tu partais plus tôt, tu arriverais à l'heure.

PIÈGE

Écrire « Si j'aurais su, je serais venu ». — Après *si* qui exprime la condition, on ne met jamais le conditionnel : *si* + imparfait (ou plus-que-parfait), puis conditionnel dans la principale.

Le réflexe : Retenir : « les *si* n'aiment pas les *-rais* ».

3 Futur ou conditionnel ?

DISTINGUER -RAI ET -RAIS À LA 1re PERSONNE

1. Remplacer *je* par *nous*.
2. Si l'on dit *nous chanterons* : c'est le futur, on écrit *je chanterai*.
3. Si l'on dit *nous chanterions* : c'est le conditionnel, on écrit *je chanterais*.

À VÉRIFIER

- À l'impératif, ai-je retiré le *s* des verbes en -er (sauf devant en et y) ?
- Ai-je formé le conditionnel sur le radical du futur + -ais, -ait… ?
- Après « si », ai-je évité le conditionnel ?
- Ai-je vérifié -rai / -rais en passant à « nous » ?

À RETENIR

- **Impératif** : trois personnes, pas de sujet ; verbes en -er sans *s* (*chante, va*), sauf devant *en*, *y*.
- Impératifs irréguliers : *sois, aie, sache, veuille*.
- **Conditionnel** = radical du futur + terminaisons de l'imparfait (*-ais, -ait, -ions…*).
- **Si** + imparfait, puis conditionnel ; jamais « si j'aurais ».